

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1773

Artikel: Les assurances à l'assaut de l'Europe : et la monnaie d'échange? : La complexité et l'interdépendance des objets négociés avec Bruxelles
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les assurances à l'assaut de l'Europe. Et la monnaie d'échange?

La complexité et l'interdépendance des objets négociés avec Bruxelles

Albert Tille (28 mars 2008)

Nos compagnies d'assurance veulent profiter du marché européen. Elles lorgnent vers les capitaux des caisses de retraite qui sont en pleine croissance. Les responsables de la branche ont appelé Berne à la rescousse. Avec succès. Le Conseil fédéral va tenter de négocier avec Bruxelles l'extension aux assurances vie d'un accord valable uniquement pour les assurances de choses passé il y a 19 ans. Nos diplomates sont parvenus, non sans peine, à décrocher un accord très favorable à la Suisse parce nous étions en pleine euphorie européenne. Jacques Delors construisait le grand marché et proposait d'en faire profiter les pays non membres au sein d'un Espace économique européen. L'ambiance actuelle est nettement moins propice.

L'accord de 1989 a dû attendre de laborieuses procédures de ratification avant d'entrer en vigueur, en 1993 seulement. Il permet à des sociétés régies par le droit suisse d'ouvrir une agence dans un pays de l'Union et de conclure librement des contrats d'assurance non vie avec les résidents. Auparavant, un groupe suisse qui désirait

s'implanter en Europe devait constituer une société indépendante entièrement soumise à la législation locale. La filiale devait se plier au contrôle du pays hôte et disposer sur place d'un capital de garantie. Ce handicap surmonté, les compagnies suisses ont pu développer leurs affaires. Trois quarts des primes sont aujourd'hui collectés hors de nos frontières. La place financière suisse est renforcée, mais les consommateurs n'en profitent pas directement. La libre circulation des prestations n'existe pas. Il n'est pas possible, par exemple, pour un automobiliste suisse de conclure une assurance RC en France ou en Allemagne.

Les assureurs suisses voudraient maintenant drainer vers leurs caisses la masse grandissante des capitaux de prévoyance en provenance des 25 pays qui nous entourent. On les comprend. L'enjeu serait encore plus prometteur pour la Suisse que celui, déjà fructueux, des assurances non vie. Mais l'accord n'apporterait guère d'avantage aux entreprises européennes. On ne peut imaginer, dès lors, que

Bruxelles consente à ce cadeau sans obtenir une robuste contrepartie.

Le Conseil fédéral accumule aujourd'hui les dossiers touchant aux relations avec Bruxelles. L'extension de la libre circulation des personnes est un passage obligé. La négociation sur le marché de l'électricité a commencé. Suivront le libre-échange agricole, la lutte contre les maladies transmissibles, le commerce des droits d'émission de CO₂, le satellite Galileo, la coopération avec l'Agence européenne de défense, avec les missions de promotion de la paix. L'accord sur les assurances vie représente une très grosse cerise sur un copieux gâteau. Ce désir frénétique de rapprochement surprend alors que le Conseil fédéral refuse toute négociation sur la fiscalité des sociétés holding. A moins que Berne mène une stratégie délibérée: tenter de nouer un paquet global, les Bilatérales III, qui camouflerait, dans le tas, les «impossibles» concessions fiscales.